

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2022-513 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de modifier la grille des usages, des normes et des dimensions de terrain de la zone C-608 pour permettre l'usage 637 - Entreposage et service d'entreposage (établissement utilisé par le public) et de modifier certaines dispositions dans les notes particulières (district de Lafèche)	11 avril 2022 26 avril 2022

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 6 mai 2022.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert